

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGRI.-

Ruhengeri, le 6 décembre 1952.-

N° 2986 /Huis.

OBJET:-

/RECOMMANDÉE/

Aff. VAN CUTSEM,-

Monsieur le Chef de Service,

Ruhengeri



6697

Comme suite à votre lettre n° 32/6379/Fin.
IV du 14 novembre 1952, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que le Sieur VAN CUTSEM ne réside
pas en territoire de Ruhengeri.-

L'Huissier, D. NEVEJANS.-

Monsieur le Chef du Service
des Finances du Ruanda-Urundi
à

USUMBURA.-

-/L/R/-

Goma, le 11 décembre 1951.

KIVU - NORD

G-O-M-A .

HUISSIER

/ C O P I E /

Réponse à n°5878/FIN.II
du 6/12/1951

N°2245.

Monsieur le Chef du Service Provincial
des Finances.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli
les deux originaux de six F.V. de saisie-exécution, dûment remplis
et signés par le gardien et le témoin.

Je porte à votre connaissance que si actuellement
il n'y a rien à saisir chez ce Sieur VAN CUTSEM, il n'en sera
pas de même d'ici 3 mois, car à ce moment il sera gérant d'une
boucherie appartenant à Monsieur Kopps de Rubengeri et il
pourra donc faire des versements en ce qu'il doit aux Finances.

Agrez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite
considération distinguée.

L'Huissier

SA/: P. Crahay

Monsieur le Chef du Service Provincial des Finances

à

Costermansville.

REQUÊTE.

N°32/6379 /FIN.IV. Reproduit à Monsieur l'Huissier à Rubengeri
en lui demandant de vouloir bien me faire savoir si Monsieur Van
Cutsem Martin Léopold réside à Rubengeri et quelles sont ces activités.

Usumbura, le 14/11/1952.-

Le Chef du Service des Finances du P.F.,
H. DEHAESTRAET.

